

[Accueil](#) > [Pendant la thèse](#) > [Formation](#)

La formation durant la thèse



La formation des doctorants est une formation complémentaire au travail de recherche. D'un minimum de 120 heures forfaitaires réparties sur toute la durée de la thèse (il n'y a pas de maximum), elle est obligatoire et se compose de la manière suivante :

1/3 de formations liées au domaine de la thèse soit environ 40 heures forfaitaires.

Ces formations, gérées par l'École doctorale, sont choisies par le doctorant et son directeur de thèse. Chaque année, l'École doctorale propose au doctorant un ensemble de formations scientifiques. D'autres formations peuvent être proposées par les partenaires de la thèse pour satisfaire les besoins individuels des doctorants.

2/3 de formations non liées au domaine de la thèse, soit environ 80 heures forfaitaires :

1/3 de formation transversales (40 heures)

1/3 de formations liées à l'insertion professionnelle (40 heures)

Ces formations sont proposées par le Collège doctoral de la *Communauté Université Grenoble Alpes* et son Département Formations Transversales et Insertion Professionnelle (DFTIP). Les doctorants ont également la possibilité de suivre des formations extérieures si celles-ci sont validées par leur école doctorale..

Durant la 1^{ère} année de thèse, les doctorants sont invités à assister à une [journée d'accueil des doctorants "Penser et construire sa carrière"](#) (jeudi 29 novembre 2018). Une seconde session aura lieu en mars 2019 et sera présentée en **a n g l a i s**.

A l'occasion de cette demi-journée, les doctorants pourront avoir une idée précise de l'offre de service du Collège doctoral, de la variété des formations proposées, des outils mis à leur disposition, autant de dispositifs utiles à la poursuite de leur carrière.

➤ [Consulter le catalogue des formations](#)

➤ [Consulter la grille des formations validées](#) par le Collège doctoral de la *Communauté Université Grenoble Alpes*

Les labels de formation doctorale

Le Collège doctoral de la *Communauté Université Grenoble Alpes* propose également quatre [parcours de formation \(labels\)](#) ciblant quatre secteurs d'emploi bien identifiés :

[Collectivités publiques et organisations internationales \(CPOI\)](#)

[Innovation, Création d'Activité/d'Entreprise \(ICAE\)](#) (français et anglais)

[Recherche, entreprise et innovation \(REI\)](#) (français et anglais)

[Recherche et enseignement supérieur \(RES\)](#)

Le plan de formation et les expérimentations sont différents pour chaque label. Ils représentent plus de 80 heures d'enseignement d'ouverture. Les doctorants inscrits dans les labels doivent donc suivre en complément 40 heures de formations scientifiques.

➤ [Pour en savoir plus sur les Labels](#)

Validation des formations

Agrément d'une formation

Une formation est un ensemble cohérent de durée minimale de 8 heures.

L'agrément de l'École doctorale est nécessaire pour toute formation autre que celles proposées dans le catalogue de formations. L'agrément assure que la formation est reconnue par l'École doctorale et peut être prise en compte dans les 120 heures de formation obligatoire. Il précise la catégorie de la formation (formation scientifique dans la spécialité de la thèse, formation d'ouverture ou formation à l'insertion professionnelle). L'agrément doit être normalement obtenu avant le début de la formation.

Contrôle et validation d'une formation

L'École doctorale contrôlera, avant d'accorder l'autorisation de soutenance, que les durées minimales de formations ont été respectées. Ce contrôle est effectué grâce à une fiche d'assiduité aux formations, signée par les différents responsables des formations suivies.

Exemples de formations agréées

Le système d'agrément reste relativement souple afin de permettre la validation de différents types de formations : cours d'autres universités, formations proposées par l'entreprise d'accueil, etc. Quelques cas particuliers méritent d'être signalés.

Les **écoles d'été** et thématiques sont agréées. Les Ecoles Doctorales accordent un forfait d'heures de formations au cas par cas.

Pour la **participation à l'organisation d'une conférence**, d'un forum et d'un salon d'étudiant, d'une exposition, les Ecoles Doctorales accordent un forfait d'heures de formations au cas par cas.

Pour des **formations suivies à distance**, multimédia, MOOCs, les Ecoles Doctorales accordent un forfait d'heures de formations au cas par cas.

Les Doctoriales, formation commune à toutes les écoles doctorales, permettent de valider 40 h de formation.

Les **formations de Français Langue Etrangère (FLE)**, la formation de propédeutique, communes à toutes les Ecoles doctorales bénéficient d'un forfait ne dépassant pas 60 heures d'enseignement.

Attention ! Les conférences, colloques, workshops et heures de vacation d'enseignement ne sont pas validés dans les formations obligatoires.

➤ [Consulter la grille des formations validées](#) par le Collège doctoral de la Communauté Université Grenoble Alpes

Mise à jour le 27 novembre 2018

Espace personnel

Accédez à votre espace personnel pour mettre à jour vos données, vous inscrire à une formation, déclarer votre soutenance, etc.

[Accès espace personnel](#)

Le réseau des doctorants

[L'annuaire des doctorants](#)

[Les thèses en cours](#)

[Les prochaines soutenances](#)

Agenda

21 septembre 2018 - 17 décembre 2018 [Ouverture des inscriptions pour les Doctoriales 2019](#)

La session 2018-19 des Doctoriales se déroulera du 31 mars au 5 avril 2019 à Autrans. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 17 décembre 2018.

6 novembre 2018 - 14 décembre 2018 [Ma thèse en 180 secondes : les inscriptions sont ouvertes !](#)

Condenser des années de recherche en trois minutes, de façon simple et ludique, devant un jury de professionnels et un public de non-spécialistes : c'est le défi du concours international francophone Ma thèse en 180 secondes. L'édition 2019 est lancée, inscrivez-vous jusqu'au 14 décembre 2018 et tentez l'aventure !